

Un peu de lecture ? Votre sélection d'articles est disponible. [Afficher cet email sur un navigateur](#)



JACQUES LE NAY
SÉNATEUR DU MORBIHAN
Newsletter n°167 - 06/12/2022

Retrouvez mon actualité au Sénat et dans le Morbihan
Bonne lecture

A suivre cette semaine:

- *Dans l'hémicycle*
- Mardi 6 décembre : Vote sur le projet de loi de finances pour 2023
- *Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées*
- Mercredi 7 décembre : Audition du Général de corps aérien Bruno CLERMONT, sur la **guerre en Ukraine**
- *Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe*
- Mercredi 7 décembre : Réunion de la commission des migrations de l'APCE à Paris
- *Délégation aux entreprises*
- Jeudi 8 et Vendredi 9 décembre : Déplacement dans le Jura



Sénat Hebdo



Retrouvez toute l'actualité du Sénat du 5 au 9 décembre en cliquant sur ce [lien](#)

Au Sénat

Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe

Echanges avec la délégation ukrainienne à l'APCE



Mardi 29 novembre, Jacques LE NAY a participé à un échange avec une délégation de députés ukrainiens conduite par Mme **Mariia MEZENTSEVA**, **présidente de la délégation**

ukrainienne à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. Ce moment d'échange a porté sur l'idée soutenue par l'Ukraine de création d'un **"tribunal spécial pour le crime d'agression russe contre l'Ukraine"**.

Cette rencontre s'inscrit dans le cadre du déplacement à Paris d'une délégation comprenant donc des parlementaires, mais aussi des membres de l'administration de la présidence ukrainienne, des experts juridiques ukrainiens et l'ambassadeur d'Ukraine pour le droit international humanitaire Anton KORYNEVITCH. Cette délégation a rencontré des représentants du Quai d'Orsay, des ministères des Armées et de la Justice ainsi que des juristes et des magistrats afin de plaider en faveur de ce tribunal spécial.

Vous trouverez plus de précisions sur les raisons de leur venue à Paris dans [cet article](#) du Monde.

Dans l'hémicycle

Adoption du 2ème projet de loi de finances rectificatives pour 2022

Publié le 2 décembre dernier, le texte a conservé dans sa version finale un des trois amendements du Groupe Union Centriste et adoptés au Sénat visant à **maintenir un partage facultatif de la taxe d'aménagement (TA) entre communes et EPCI.**

Ainsi, les délibérations prévoyant les modalités de reversement, au titre de 2022, de tout ou partie de la TA perçue par la commune à l'EPCI demeurent applicables tant qu'elles n'ont pas été rapportées ou modifiées par une délibération prise dans un délai de 2 mois à compter de la publication du texte.

Retrouvez l'amendement du Groupe Union centriste, auquel appartient Jacques LE NAY, sur la taxe d'aménagement [ici](#).

Projet de loi de finances pour 2023, quelques éléments sur la partie

recettes



Alors que la discussion budgétaire se termine aujourd'hui au Sénat, le groupe Union centriste a défendu les grands principes fiscaux et budgétaires qui ont animé ses prises de position.

Dans un contexte de hausse des taux d'intérêt, **le projet de budget 2023 doit concourir au redressement des finances publiques, tout à la fois en optimisant les recettes fiscales et en maîtrisant les dépenses publiques.**

Le Gouvernement a inscrit notamment dans l'article 5 du projet de loi de finances 2023 la suppression de la CVAE, perçue aujourd'hui par le bloc communal et les départements. Opposé à des baisses d'impôts non financées, le groupe Union centriste a soutenu le **maintien de la CVAE** en votant le 21 novembre la suppression de cet article 5. **Les élus centristes demandent plus de temps pour préparer les conditions de la mise en œuvre d'une telle réforme en concertation avec les collectivités et dans le respect de leur autonomie financière**, laquelle s'amenuise depuis de nombreuses années, du fait de la disparition de pans entiers de la fiscalité locale.

En outre, le groupe Union centriste a proposé ainsi un **bouclier énergétique renforcé en faveur des collectivités, défini à partir de critères simples et clairs**. Les sénateurs ont ainsi supprimé les critères de perte d'épargne brute et de potentiel financier proposés pour déterminer l'éligibilité au dispositif et abaissé « *de 60 % à 40 % de la hausse des recettes de fonctionnement le seuil au-delà duquel la hausse des dépenses d'énergie serait prise en charge pour moitié par l'État* ». Retrouvez sur ce lien un [point sur le dispositif à trois étages visant à aider les collectivités territoriales à faire face à l'augmentation de leur facture énergétique](#)

Enfin, parmi les mesures auxquelles Jacques LE NAY s'est plus spécifiquement associé, la **décorrélacion des taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et celui de la taxe foncière sur les propriétés bâties** a été retenue afin de permettre aux **communes littorales qui le souhaitent** de lutter contre le phénomène de la multiplication des résidences secondaires, « *sans pénaliser les propriétaires et en permettant aux jeunes ménages d'accéder plus facilement au logement* ». A partir du 1er janvier 2023, ces deux taux doivent, en effet, varier dans la même proportion.

Dans le Morbihan

Vannes : Session ordinaire de la Chambre d'agriculture



Invité par son **Président Laurent KERLIR**, Jacques LE NAY a participé lundi 28 novembre à la session ordinaire de la Chambre d'agriculture du Morbihan. L'examen des délibérations professionnelles lui a permis de prendre le pouls de la filière.

À la suite de l'exposé de leurs préoccupations, il a conclu la matinée en abordant les sujets suivants :

- Le **foncier agricole**, préservé par l'application du ZAN mais qu'il faut néanmoins articuler avec la nécessité de logement sur le territoire ;
- Le **développement des énergies renouvelables**, avec l'opportunité du photovoltaïque qui doit être saisi, sans nuire au foncier ;
- Le thème de l'**eau** avec le développement nécessaire des retenues favorisant l'irrigation, alors que les étés sont de plus en plus secs, et de ses apports en matière de lutte contre les incendies.

Enfin, il échangeait en direct avec son collègue du Finistère Michel CANEVET qui suivait dans l'hémicycle la mission Travail et Emploi dans le cadre du PLF 2023, alors que les **groupements d'employeurs** en matière agricole souffrent d'un cadre législatif inadapté.

Une semaine rythmée par les politiques menées en matière de santé publique



En effet, il s'agit selon Jacques LE NAY d'une **préoccupation majeure des habitants des territoires ruraux et des élus** qui les représentent. Il a ainsi eu l'occasion la semaine dernière d'aborder le sujet sous l'angle de la **présence hospitalière**, et plus largement sur la problématique de l'**accès aux soins dans le nord du département**.

Jacques LE NAY a ainsi accueilli à Paris mercredi 30 novembre une **délégation d'élus du Centre Bretagne pour un rendez-vous au ministère de la Santé et de la Prévention**. En effet, il avait relayé depuis le début de l'année les délibérations de Pontivy Communauté, de Roi Morvan Communauté, et de certaines de leurs communes membres, qui l'avaient saisi de la motion de soutien au Groupe Hospitalier du Centre Bretagne (GHCB) adoptée à l'unanimité de leurs conseils respectifs. Ils ont été reçus et écoutés par des membres du cabinet du ministre avec Christine LE START, Maire de Pontivy, Bernard LE BRETON, Président de Pontivy

Communauté, ainsi que les Vice-présidents de Roi Morvan Communauté, Rene LE MOULLEC, Maire de Guéméné-sur-Scorff, et Jean Luc GUILLOUX, Maire de Ploerdut. Ils ont ainsi pu exposer leurs attentes en faveur d'une reconnaissance concrète, matérielle et financière, pour les différents établissements hospitaliers qui composent le GHCB, indispensable à un parcours complet de santé de leurs habitants.

Puis vendredi à Plouay, Jacques LE NAY a participé au **Conseil National de la Refondation sur le thème de la Santé organisée par Jean-Michel JACQUES, Député du Morbihan**. Il a réuni autour d'une même table tous les professionnels de santé concernés. Les habitants étaient également invités à s'exprimer. Il a conclu cet après-midi en le félicitant vivement, tant il est difficile et bien souvent délicat, de réunir les différentes parties prenantes sur ces sujets.



"La contribution de tous les professionnels est vitale pour le maintien de notre système de santé publique, et le rôle d'impulsion des élus demeure fondamental car ils sont les meilleurs connaisseurs de leurs territoires" selon Jacques LE NAY, qui a ainsi eu l'occasion avec Gwenn LE NAY de rappeler l'historique de la Maison de Santé de Plouay qu'il avait initié il y a plus de 15 ans avec Jean Rémi KERVARREC.



Directeur de la publication : Jacques LE NAY, Sénateur du Morbihan

Conception et réalisation : Jacques LE NAY

Contact: j.le-nay@senat.fr

Palais du Luxembourg 15, Rue de Vaugirard 75006 PARIS

Tél : 01 42 34 15 26

Permanence parlementaire 5, rue du Docteur Berthy 56240 PLOUAY

Tél : 02 97 11 61 20

Collaborateurs parlementaires: Virginie GUIEAU – Vincent COWET — Clémence CASSE

Votre adresse de messagerie est uniquement utilisée pour vous envoyer les lettres d'information de Jacques LE NAY.

Si vous souhaitez ne plus recevoir cette newsletter, [suivre ce lien](#)

© Tous droits réservés